

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/17

Date de la convocation	28 /02/2022
	Votes : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Désignation d'un délégué suppléant – « Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) » de la Communauté de Communes du Clermontois

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-17-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission d'Yves BAILLEUX-MOREAU de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

A ce titre, il indique qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au sein de la « commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) » de la Communauté de Communes du Clermontois.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué suppléant ; Grégory GUERIN pour remplacer Yves BAILLEUX-MOREAU au sein de la « commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) » de la Communauté de Communes du Clermontois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-17-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022